

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 3

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

in 13 Fällen Betreuung eingeleitet werden — bei rund 5000 Zahlungen, die die Genossenschaft seit Aufnahme der Vermietung erhalten hat.

Um die Angriffe interessanter zu machen, sind die behaupteten Vorgänge dem Genossenschaftspräsidenten, Rechtsanwalt Rosenbaum, in die Schuhe geschoben worden, während alle diesbezüglichen Fragen restlos in die Kompetenz der Verwaltungskommission fallen, die durch drei Neubühl-Mieter unter dem Vorsitz von Waisenrat Dr. Kull gebildet wird.

Gegen die «Zürcher Volkszeitung» hat die Genossenschaft Neubühl gerichtliche Klage wegen Kreditschädigung erhoben.

Filmstelle SWB

Nach längerer Unterbrechung über die Festtage nahm die Filmstelle Zürich ihre Vorführungen mit dem Laienfilm «Menschen am Sonntag» wieder auf. Am 15. Februar wurden «La Montagne d'Or», ein Russenfilm, und am 1. März einige kleinere französische Filme wie «L'Affaire dans le Sac» und «Petite Lise» gezeigt. *Str.*

Weihnachtsausstellung der Ortsgruppe Bern

Die hübsch aufgebaute Ausstellung im Gewerbemuseum wurde von 1300 Personen besucht; sie erzielte aber leider nur einen Verkauf von 700 Franken.

Berichtigung zu SWB-Verkaufsmesse im Kunstgewerbemuseum Zürich

Die erwähnten, ineinanderschließbaren Gartenmöbel sind nicht von den Embru-Werken A. G. Rüti, sondern von der Möbelfabrik Horgen-Glarus ausgestellt worden. *Str.*

Chronique genevoise

Il y a chalet et chalet

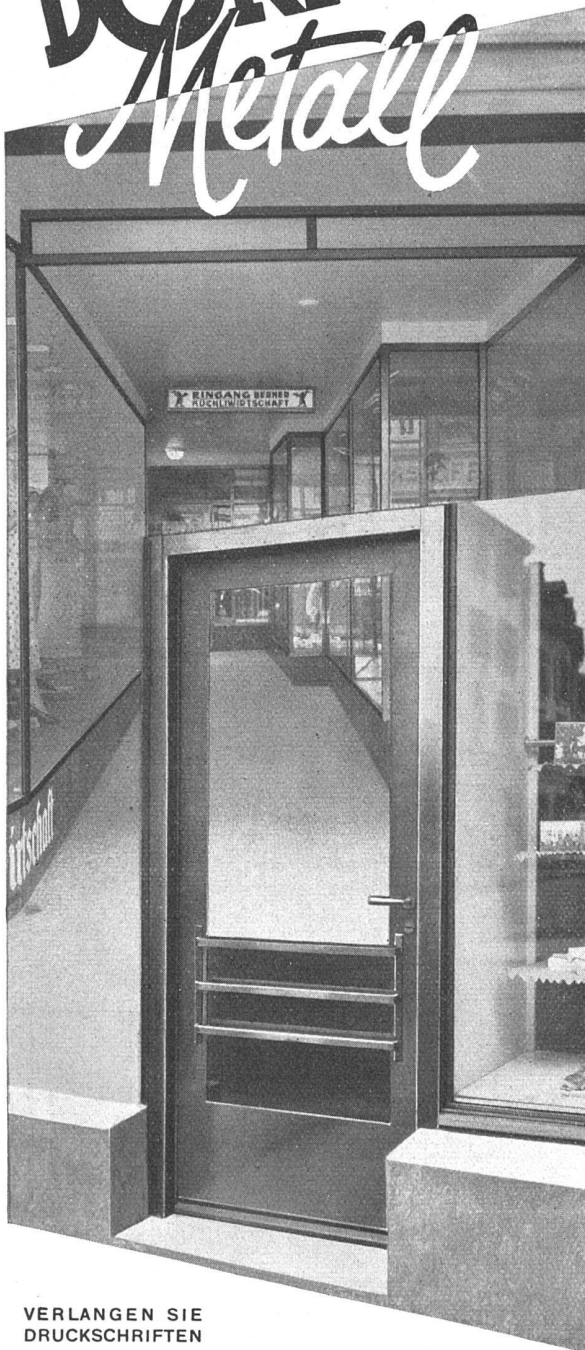
La polémique ne chôme pas dans notre bonne ville de Genève.

Le Conseiller d'Etat, chargé du Département des Travaux Publics, qui est *M. Braillard*, arch. FAS, vient de prendre une décision qui a tout l'effet d'un bâton dans une fourmilière! Le cas est très simple: *M. P.*, fonctionnaire fédéral, achète à *M. Boissonnas*, photographe, un terrain situé à proximité du chalet de *M. Boissonnas*. Ce dernier grève cette parcelle d'une servitude n'autorisant que la construction d'un chalet. Les services du Département n'autorisent pas la construction prévue.

Il est probable que la majorité de la population et la plupart des amis politiques du chef du Département des Travaux Publics trouvent les chalets «suisses» très sympathiques, ce qui ne veut pas dire que *M. Braillard* n'ait

MODERN UND ZWECKMÄSSIG BAUEN MIT

DORNA Metall



VERLANGEN SIE
DRUCKSCHRIFTEN

METALLWERKE A. G., DORNACH

pas raison. Nos lecteurs connaissent notre opinion sur ce mode de construction coûteux, d'un entretien onéreux dans notre climat et dont l'aspect de postiche défigure le caractère de notre campagne genevoise. Dans la proposition faite à M. P., on s'est inspiré du chalet jurassien ou chablaisien dans lequel l'utilisation de la lame de bois verticale est courante et dont la silhouette se rapproche beaucoup du type le plus ancien de nos fermes genevoises. C'est un chalet «genevois», si l'on peut dire, de ligne sobre et qui ne dépare pas le site.

Nous craignons seulement que le chef du Département des Travaux Publics ait oublié que la culture artistique de presque tous nos politiciens n'a pas dépassé une vague sentimentalité qui ne supporte pas de pareille leçon. Il faut une longue et habile préparation de l'opinion publique pour faire admettre sans trop de récrimination des mesures de cet ordre à moins que l'on ne se sente la poigne suffisante pour passer outre. Les événements diront bientôt si le Village suisse de l'Exposition nationale de 1896 continuera ou non sa maléfique influence à Genève.

La Vieille Ville

Dans une récente interpellation au Conseil Municipal, la question de l'aménagement de la Vieille Ville a réapparu. On sait que les autorités municipales avaient approuvé un plan basé sur les études de MM. *Guyonnet*, *Garcin*, *Blondel* et *Roche*. Depuis lors, de nouvelles études ont été entreprises par M. *Bodmer*, Directeur du service d'urbanisme, et M. *A. Olivet*, architecte. Ces deux derniers projets diffèrent en certains points importants du projet officiel. Un quatrième projet, basé sur les indications du nouveau chef du Département des Travaux Publics, est, paraît-il, à l'étude. Nous en donnerons connaissance sitôt qu'il sera rendu public.

Les requins de la profession

Un certain M. *Jean Schuler* qui s'était établi à Genève comme ingénieur-conseil (?) avait demandé par voie d'annonce des dessinateurs-architectes. Par la période de crise actuelle, il n'eut aucune peine à récolter de nombreuses offres. Pour décider quel serait le plus capable, il ouvrit un concours bénévole entre les concurrents; le sujet proposé était une maison de rapport sur un terrain

soi-disant imaginaire. M. E. Dubois, qui fut engagé, pour très peu de temps d'ailleurs, constata que son projet, signé par M. Jean Schuler, avait été présenté à une société immobilière pour un terrain dont la situation et le nivellement correspondaient exactement à celui imaginé par M. Schuler.

Un procès s'en suivit dont voici le résultat:

«Attendu que les actes délictueux commis par Schuler tombent sous le coup des articles 12 et 36 de la loi sur la concurrence déloyale du 2 novembre 1927;

qu'en apposant sa signature sur des projets de construction dont il n'était pas l'auteur et sur lesquels il n'avait aucun droit, il a formulé des allégations inexactes, allégations manifestement contraires à l'élémentaire bonne foi que l'on est en droit d'exiger en affaires;

attendu que les actes délictueux relevés à la charge de Schuler, en raison du préjudice matériel et moral qu'il a causé au plaignant, mais en raison surtout du procédé inqualifiable que Schuler n'a pas hésité à employer pour les commettre;

qu'ainsi, recourant à une véritable supercherie, il a réussi à se procurer sans bourse délier, en faisant miroiter un engagement à des architectes sans travail, des plans qu'il savait devoir utiliser pour son profit personnel, qu'il n'est pas exagéré de dire que de tels agissements se caractérisent par une véritable escroquerie intellectuelle.»

M. Jean Schuler, qui n'a pas jugé opportun de comparaître, est condamné par défaut à fr. 1000.— d'amende — convertibles en emprisonnement en cas de non paiement — et à 15 jours de prison avec sursis pendant trois ans.

Hl.

Fremdenverkehrsgraphik für Genf

Das Januarheft von «Oeuvres» berichtet von einem Schritt der Genfer Fachverbände zugunsten besserer Fremdenverkehrs-Propagandadrucksachen. Sie stellen fest, und eine Abbildung bestätigt es, dass das Niveau der Genfer Propagandadrucksachen unter dem Niveau des in

Bis 30% mehr Wohnräume

können durch die Welton-Bauweise erstellt werden, indem mit ihnen auch die Dachgeschosse rationell und behaglich, wohnlich ausgebaut werden können. Der Dachraum wird dabei weder in gesundheitlicher noch in komfortabler Beziehung den unteren Geschossen nachstehen.

Verlangen Sie Referenzen und nähere Aufklärung von der nächsten Fabrik!

Weibel & Cie.
Glotten-Sirnach

Welton & Baumaterial A. G.
Zofingen



G. LIENHARD SÖHNE, ZÜRICH 2
Mechanische Schreinerei • Albisstrasse 131 • Telephon 54.290